

Arnaud Gasnier

GREGUM - UNIVERSITÉ DU MAINE
ESO - UMR 6590 CNRS

L'appropriation est un usage social qui témoigne d'une relation étroite entre les hommes et l'espace pour satisfaire différents besoins (exhibition, contestation, sociabilité, revendication...). Rapportée au processus de requalification, elle montre à la fois comment les acteurs institutionnels s'approprient ou se réapproprient l'espace et comment des dysfonctionnements se produisent entre un lieu physique et fonctionnel requalifié et des formes de ré-appropriation sociale interdites ou tolérées, en adéquation ou non avec le projet d'aménagement initial.

I. SENS ET DÉFINITIONS DU PROCESSUS D'APPROPRIATION

1-1 L'appropriation est un acte social

Même si les modes de production économique et politique territorialisent l'espace par des découpages administratifs et juridiques, par la programmation d'opérations d'urbanisme, etc., le mécanisme d'appropriation de l'espace renvoie d'abord à la problématique sociale du territoire : le rapport à l'espace social pratiqué, perçu, représenté, approprié à travers la diversité des dimensions sociales et culturelles, des cycles de vie, des classes d'âge des individus et des groupes. La lecture des *territoires du quotidien* (G. Di Méo, 1996) permet de définir partiellement le territoire comme espace socialisé, culturellement hérité, identifiable, appartenu voire approprié et socialement pratiqué. Le territoire est constitutif des processus d'interaction entre société et espace. Si le territoire a longtemps évoqué un usage administratif et politique (Aménagement du Territoire), ces dernières décennies marquent plutôt l'idée de la projection sur un espace donné des structures spécifiques d'un groupe ou d'une classe sociale. On rejoint alors ici une des approches privilégiées de la géographie sociale (les déracinés, les ouvriers, les jeunes, les immigrés, les banlieusards), mais aussi de la sociologie et de l'éthologie : défendre socialement un territoire et s'approprier un territoire (M. Fize, 1993).

Ainsi, l'appropriation peut d'abord être définie comme un processus psycho-spatial, individuel ou collectif, qui reflète une forme de liberté de disposer d'un

espace, de détenir une pseudo-propriété selon des usages propres (c'est-à-dire des formes d'occupation des lieux) et des signes culturels spécifiques. L'appropriation est une forme de pratique sociale et spatiale qui caractérise une relation privilégiée aux lieux. Cette définition est alors très proche de ce qu'Augustin Berque (1995) appelle « l'esprit des lieux ».

Alors, si l'espace réel, topographique, physique est par essence objectif, l'espace social est, quant à lui, vecteur de subjectivité. Il devient, dans sa mise en relation avec l'individu ou le groupe, le cadre d'image, d'appropriation, de représentation émanant de facteurs individuels et collectifs (certains lieux ne pouvant être appropriés que collectivement, de manière civile –manifestations politiques, citoyennes- ou incivile –rodéos automobiles sur les parkings d'hypermarchés-). La sensibilité, la culture, la mémoire des individus et des groupes sociaux, leur relation affective, conflictuelle ou encore revendicative à la ville, les conduisent à préférer certains lieux plutôt que d'autres, à défendre un espace public ou un quartier en voie de mutation fonctionnelle, architecturale ou sociale et à occuper des lieux symboliques de pouvoirs et de représentation.

1-2- La requalification comme acte d'appropriation - ré-appropriation politique et économique

Après cette définition sociale et comportementale de l'appropriation, deux autres formes d'appropriation –ré-appropriation peuvent être énoncées sur un volet plus institutionnel.

Dans un premier temps, il s'agit de la forme d'appropriation – ré-appropriation institutionnelle publique qui consiste, d'un point de vue urbanistique, à requalifier une zone industrialo-portuaire (Saint-Nazaire), les berges d'un fleuve (Bordeaux, Lyon), à construire un nouveau pôle de centralité (Carré Sénart) ou à réutiliser une friche commerciale (Bercy Village à Paris) ou industrielle (Meadow Hall à Sheffield). Tous ces projets en cours de réalisation ou achevés, élaborés dans le cadre d'un Plan Directeur d'Aménagement d'Ensemble à Bordeaux ou dans celui d'un Plan Global de Développement à Saint-Nazaire, illustrent avant tout une volonté de ré-appropriation collective, par les collecti-

vités locales, des espaces en déshérence, en crise, en friche dont les images de désindustrialisation, de chômage, de dégradation du paysage urbain, de paupérisation et de traumatisme pouvant être liées à des événements douloureux passés (à Saint-Nazaire, la base sous-marine a cristallisé pendant longtemps la mémoire de la Seconde Guerre mondiale), illustrent les causes principales du réaménagement volontariste et programmé souhaité. De manière classique, les objectifs principaux sont de créer de nouveaux quartiers attractifs en centre ville pour renforcer le rayonnement et l'attraction des agglomérations, de développer une offre innovante en matière de loisirs urbains et de commerces, de mettre en valeur les qualités paysagères des sites requalifiés, de reconquérir les friches industrielles ou encore de désenclaver certaines parties de la ville continue, quartiers denses et anciens des villes centres et des agglomérations.

Si les objectifs affichés demeurent sensiblement les mêmes d'une opération d'aménagement ou de renouvellement urbain à une autre, il n'en demeure pas moins que la recherche de nouvelles identités urbaine et sociale est omniprésente : A Roubaix, l'ancienne piscine municipale construite en 1932 dans le style Art déco et transformée en musée d'Art et d'Industrie, devient un lieu de culture et de mémoire à la gloire de l'industrie textile qui a pourtant représenté, dans un passé proche, des situations de crise et de relégation de toutes sortes. De même, Escalé Atlantique, équipement touristique et récréatif dans la BSM de Saint-Nazaire, montre, à travers la reconstitution et la théâtralisation d'un paquebot, le désir politique prégnant de reconstruire une identité urbaine basée sur le savoir-faire local en matière de construction aéronavale et sur la ré-appropriation du port et du littoral (opération Ville/Port).

La seconde forme institutionnelle abordée dans ce rapport à l'appropriation concerne celle des espaces collectifs privés (centres ou parcs commerciaux et de loisirs) dont l'organisation polycentrique montre l'éclatement de la centralité au sein des aires urbaines partagé entre les centres traditionnels, les centres plus récents dans la ville continue et ceux actuellement en cours de remplissage et d'extension aux entrées des agglomérations. Il faut attendre le milieu des années quatre-vingt pour voir se multiplier les implantations de grandes et moyennes surfaces spé-

cialisées autour des hypermarchés formant alors de plus ou moins longs corridors commerciaux renforcés depuis peu par la greffe de nouveaux équipements de loisirs (services de restauration, multiplexes cinématographiques). Montrés du doigt sur la question de la banalisation architecturale des parcs commerciaux, de la mono fonctionnalité et de l'inaccessibilité par les transports collectifs, les promoteurs et distributeurs de centres commerciaux intègrent de plus en plus dans leurs réflexions les différentes manières d'aménager des « lieux de vie », conviviaux et festifs, qui ne soient plus seulement des lieux de vente mais des espaces capables de transformer le besoin en désir/plaisir. Le développement du *Fun Shopping* et des *Entertainment centers* montre combien la recherche de nouveaux services ludiques, récréatifs, d'ambiances et de décors, est utilisée pour renforcer l'attraction et l'appropriation de l'espace (qui reste toujours fondamentalement marchand). Odysseum, le parc ludico-commercial de Montpellier accessible depuis le centre-ville par le tramway, concentre, autour d'un réseau d'espaces publics piétonniers, un musée des sciences, une patinoire sportive et ludique, un planétarium en 3D, un cinéma dynamique, une salle Imax, de grandes enseignes commerciales, un ensemble de restaurants et d'équipements sportifs. Prochainement, de nouvelles surfaces commerciales et un aquarium devraient compléter l'offre existante.

Ces concepts de centres commerciaux à caractère ludique en périphérie de ville sont appliqués également dans les opérations de requalification urbaine des espaces centraux traditionnels. Dans ce dernier cas, les volets culturel, historique, patrimonial sont davantage recherchés et valorisés à l'exemple de Bercy Village à Paris, quartier dédié pendant plusieurs siècles au commerce du vin, où boutiques et restaurants se sont installés dans les anciens chais patrimonialisés, le long du cours Saint-Émilion récemment restauré. Ces boutiques « branchées » aux niches marketing spécifiquement attachées aux domaines de la décoration, du bien-être, de la nature, des saveurs..., visent la clientèle des « Bobos », les bourgeois bohèmes, par une gamme de produits assez peu bon marché dans un environnement revalorisé par le Parc de Bercy, le musée des Arts forains et l'ambiance historique du lieu.

Quelle que soit l'échelle du projet d'aménagement

ou de réaménagement, les objectifs politiques et économiques affichés par les acteurs partenaires, la mixité recherchée des modes de gestion et des fonctions culturelles, commerciales, ludiques ou touristiques, publics ou privés, les outils utilisés restent toujours à peu près les mêmes. Ces modes d'action aboutissent alors au raisonnement contestable suivant: la fonction et l'aménagement d'un lieu détermineraient l'usage, voire l'appropriation (A. Gasnier, 1994). Tous les projets de requalification observés jusqu'ici sont pensés dans des cadres territoriaux qui sont attachés à une ou plusieurs logiques de fonctionnement dont les normes de conduite et les comportements proscrits sont parfois très rigides, au point de limiter l'urbanité en annihilant des formes d'appropriation potentielles dans tel ou tel espace, ou dont les nouvelles formes d'urbanité souhaitées prennent le pas sur des décennies de parcours, de pratiques et d'enracinement. Les ouvrages d'Henri Lefebvre (1968, 1970) restent de ce point de vue d'actualité puisqu'il dénonçait déjà la Ville, en tant qu'objet de consommation institutionnalisée et normée, l'emprise des pouvoirs (contrôle social) et du fonctionnalisme, déplorant une société qui devient produit et non plus œuvre, et se prononçait pour le droit à la vie urbaine, à la centralité et à l'appropriation sans ségrégation. La ville du XXI^e siècle permet-elle cette appropriation véritable alors même que certaines municipalités françaises interdisent l'accès au centre-ville aux populations sans domicile fixe et que les *Town center management* britanniques et français ont pour vocation de gérer les centres urbains comme des centres commerciaux, induisant alors contingentement, surveillance, autorisation et interdiction de certains usages.

II. QUELLES CONSÉQUENCES SUR L'URBANITÉ ?

Quelle que soit l'opération d'aménagement projetée, les conséquences sur l'urbanité, et en particulier sur les possibilités d'appropriation des individus et des groupes sociaux, sont nombreuses. Elles peuvent se classer en deux catégories illustrant d'une part, des modes de requalification fonctionnelle qui modifient l'urbanité, et d'autre part, des dysfonctionnements entre la requalification politico-économique et les usages sociaux d'appropriation.

2-1- Illustrations de modes de requalification fonctionnelle qui modifient l'urbanité

Trois types d'action peuvent être assez facilement mis en exergue. Ils concernent tout d'abord la substitution de fonctions dans le cadre d'une réutilisation des lieux, puis la mono fonctionnalité et enfin le contrôle social :

Toute forme de réutilisation spatiale d'un lieu, de récréation d'un nouveau cadre urbain, de nouvelles activités économiques, a pour effet d'agir et de transformer, parfois radicalement, l'urbanité. À l'échelle d'un micro-espace, la transformation d'un square en parking ou d'un café en agence bancaire est révélatrice du lien très étroit établi entre le structurel et l'idéal, entre une appropriation régulière, ancienne ou non, et le cadre physique et institutionnel de l'espace ainsi requalifié. À l'échelle d'un quartier, la reconquête du port de Saint-Nazaire illustre l'avènement d'une nouvelle urbanité basée essentiellement sur de grands équipements touristiques et des services récréatifs, de nouvelles opérations de logements qui ne coïncident plus avec la centralité du quartier industriel, portuaire et ouvrier du temps de l'apogée des Chantiers de l'Atlantique.

Bercy Village, opération commerciale qui connaît depuis 1998 un grand succès de fréquentation, conçue, selon Altaréa, le promoteur du site, comme un lieu de mémoire et d'authenticité, est attaquée par une association de riverains (Bercy 2000) ¹ qui réclame sa fermeture. Selon elle, le projet d'origine n'a pas été suivi; d'un village commercial thématique « vin et gastronomie », il est devenu un lieu aseptisé de concentration d'enseignes connues ayant peu de liens avec le quartier environnant.

D'autre part, le rejet de l'urbanisme et de l'architecture des ZAC commerciales périurbaines, dites mono fonctionnelles, peu équipées en services et en espaces publics, et souvent mal desservies par les transports collectifs, contribue à une perte du lien social pour les uns, à de nouvelles formes d'urbanité pour les autres. Pour M. Augé (1992) et Ch. Chivallon (1998), le centre commercial n'est qu'un artefact d'urbanité, un simulacre, une mise en scène qui ne fait qu'imiter la réalité, un non-lieu dans lequel aucune forme d'appropriation ne peut naître. À l'inverse, « la ville émergente » annonce à travers « la ville polycentrique » des appropriations possi-

¹ extrait d'article du *Nouvel Observateur* (2000) sur le site www.parisobs.com

bles dans la multi-appartenance territoriale et dans « la ville éclatée » grâce aux moyens de la mobilité, montrant alors que les centres anciens n'ont pas l'apanage de l'appropriation et de l'urbanité.

Enfin, en ce qui concerne le contrôle social dans l'espace, Michel Parazelli (1995) décrit plusieurs modes de rapports socio-politiques à propos des parcours de mobilité des jeunes de la rue à Montréal: les rapports entre mode de relation (investissement symbolique, sentiment d'appartenance), modes d'utilisation (activités concrètes), modes d'occupation (espace interdit, permis, périodique, régulier, temporaire) et programmation (degré de restriction et d'autonomie dans la définition des activités), accessibilité (degré d'ouverture et de fermeture des lieux) et contrôle de surveillance (degré de tolérance et de répression). Qu'il s'agisse d'espaces collectifs privés ou d'espaces publics, des normes et des valeurs d'usage spatial plus ou moins imposées selon les cas rendent difficiles, parfois impossible, l'appropriation de l'espace. L'exemple de quartiers gentrifiés, le plus souvent au cœur des villes centres, montre en particulier le soir et durant la nuit comment une surveillance accrue demandée par les riverains empêche toute forme d'appropriation, de pratiques festives et autres à l'intérieur d'un périmètre défini et surprotégé.

2-2- Illustration de dysfonctionnements entre la requalification politico-économique et les usages sociaux d'appropriation

Le dysfonctionnement révèle ici la non prise en compte par les acteurs décideurs et concepteurs d'espace de formes d'appropriation générées dans l'opération de requalification pensée alors seulement en terme d'usage fonctionnel et non (ou pas assez) en terme d'usage plus global. Cette mise en rapport entre un projet de requalification et les différentes formes d'appropriation du lieu requalifié montre deux formes d'action: les détournements d'usage et les détournements sociaux d'usage. La pratique du roller sur des espaces publics (places du centre-ville ou du centre d'un quartier) ou devant certains équipements publics (marches d'un hôtel de ville, terrasse d'un office de tourisme), ou encore l'appropriation de bancs publics par des SDF, font partie de ces pratiques urbaines et sociales caractéristiques d'un véritable espace public vécu, utilisé et approprié par tous. Trop de frein à l'usage, à l'appropriation et trop de normalisation ont sou-

vent entraîné désaffection, fuite des espaces publics et fermeture de petites opérations d'urbanisme commercial de centre-ville à partir des années quatre-vingt en France.

Conclusion: Vers l'émergence d'une urbanité pastiche ?

L'appropriation comme l'urbanité ne peuvent être générées que par les individus et les groupes sociaux, collectivement ou individuellement. Le phénomène de requalification urbaine sous-entend que la ré-appropriation des lieux se produise de manière effective et globale sans prédétermination préalable forte, trop forte parfois pour permettre à la ville de se réinventer et de se renouveler.

En effet, ces opérations de requalification présentent des limites sur le plan social. Elles tendent à renforcer la division sociale de l'espace dans lequel elles sont implantées. Sur le plan marchand, la concentration d'enseignes haut de gamme, le traitement souvent luxueux des espaces intérieurs et extérieurs, la création d'ambiances feutrées... peuvent contribuer à générer des lieux de consommation élitistes.

De plus, la privatisation de ces espaces de consommation urbaine risque d'avoir des conséquences à la fois sur les usages (autorisés et non autorisés) et sur la capacité de l'espace requalifié à trouver les connexions nécessaires avec le quartier environnant. Par exemple, le nouveau centre commercial de Bercy Village à Paris ne représente pas une centralité de quartier mais une centralité d'agglomération dont l'aire d'attraction est à la fois régionale, nationale et internationale (tourisme commercial).

Mais, la ville belle, propre, festive et sécurisante, de plus en plus recherchée par les élus (marketing urbain) et certaines populations qui voient dans leur « quartier fermé » la capacité à mieux maîtriser leur environnement proche, résidentiel et donc la capacité à mieux se l'approprier ou se le réserver, obéit, en dehors de toute considération économique, à des logiques politiques de consensus, de paix sociale, cherchant à annihiler le conflit d'usage potentiel au risque d'effacer les différences, la confrontation, la mixité sociale... bases d'une réelle diversité sociale, d'une société riche et vivante.

Bibliographie

- M. AUGÉ (1992), *Non-lieux: introduction à une anthropologie de la surmodernité*, Paris, Seuil, 144 pages.
- A. BERQUE (1995), *Les raisons du paysage*, Paris, ed. Hazan.
- CH. CHIVALLON, N. MARME, D. PROST (1998), Artefact de lieux et urbanité, *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 78, pp. 28-37.
- G. DI MÉO (1996), *Les territoires du quotidien*, ed. L'Harmattan, coll. Géographie sociale, 207 pages.
- G. DUBOIS-TAINE, Y. CHALAS (1997), *La ville émergente*, La Tour-d'Aigues, L'Aube, 285 pages.
- M. FIZE (1993), *Les bandes, l'entre-soi adolescent*. Epi-Habiter, Desclée de Brouwer, 183 pages.
- A. GASNIER (1994), *Centre ville, urbanité et jeunes – de la conception de l'aménagement à son usage spatial*. Thèse de doctorat, GREGUM-ESO UMR 6590, université du Maine, Le Mans, 371 pages.
- M. GRAVARI-BARBAS (1998), Belle, propre, festive et sécurisante: l'esthétique de la ville touristique, *Noréis*, tome 45, n° 178, pp. 175-193.
- H. LEFEBVRE (1968), *Le droit à la ville*, Paris, ed. Anthropos, société et urbanisme.
- H. LEFEBVRE (1970), *La révolution urbaine*, Paris, ed. Gallimard, idées, NRF.
- M. PARAZELLI (1995), L'espace dans la formation d'un potentiel de socialisation chez les jeunes de la rue, *Cahiers de Géographie du Québec*, vol. 39, n° 107, p.